



**Depuis le 20 juin 2013 dans Ahuntsic-Cartierville : Les bonnes pratiques deviennent la règle!**

L'arrosage est permis seulement s'il ne pleut pas :

- pour les adresses paires aux dates paires
- pour les adresses impaires aux dates impaires
  
- par arroseur amovible ou boyau poreux, entre 20 h et 23 h,
- par système automatique, muni d'une sonde d'humidité, la nuit entre 3 heures et 6 heures le matin

*Attention! Dans tous les cas, il est interdit d'arroser en période de pluie.*

**Renseignements : 311**

**ou**

**[www.ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal)**

Voici l'une des principales dispositions pour le règlement touchant les résidents de la Ville de Montréal applicable dans les 19 arrondissements.

L'arrosage par asperseur amovible ou pas boyau poreux :

- pour les adresses paires aux dates paires, le soir entre 20 h et 23 h
- pour les adresses impaires aux dates impaires, le soir entre 20 h et 23 h



Par système automatique, **muni d'une sonde d'humidité** :

- pour les adresses paires aux dates paires, la nuit entre 3 h et 6 h
- pour les adresses impaires aux dates impaires, la nuit entre 3 h et 6 h



L'arrosage manuel est permis en tout temps sauf en période de pluie.

